



CCCPS / 2023 / DE042

7.2 Fiscalité

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

**Vote des redevances assainissement**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Au regard de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, de la prise de compétence en matière de traitement des eaux usées issues de l'assainissement collectif et de la passation du contrat de délégation de service public pour la gestion des stations d'épuration du Crestois et de Saillans, plusieurs modes de gestion coexistent :

- en Délégation de Service Public pour les stations d'épuration du Crestois et de Saillans,
- en régie intercommunale pour les communes : Aurel, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Espenel, Rimon et Savel, Vercheny et Saint Sauveur.

Pour l'année 2023 les tarifs du délégataire (SUEZ) vont augmenter conformément à la formule d'actualisation des prix : +6.86%. Néanmoins il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour la part CCCPS du traitement de l'eau pour l'ensemble des stations. Les tarifs proposés pour 2023 sont donc les suivants :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

<b>Proposition Prix eau CCCPS hors DSP</b>		
Part fixe	40,3500	€/an
Part Variable	0,4878	€/m3
FA100	89,1250	€/100m3

<b>Proposition Prix eau CCCPS Crestois et Saillans</b>		
<i>Part fixe DSP</i>	34,5700	€/an
<i>Part fixe CCCPS</i>	8,0000	€/an
<b>Part fixe totale</b>	<b>42,5700</b>	<b>€/an</b>
<i>Part Variable DSP</i>	0,3900	€/m3
<i>Part Variable CCCPS</i>	0,1228	€/m3
<b>Part Variable Totale</b>	<b>0,5128</b>	<b>€/m3</b>
FA100	93,8500	€/100m3

## II. Objet de la délibération

Il est demandé au Conseil communautaire de fixer les tarifs des redevances d'assainissement pour l'année 2023.

## III. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de fixer les nouveaux tarifs des redevances d'assainissement selon le tableau ci-dessous :

<b>Proposition Prix eau CCCPS hors DSP</b>		
Part fixe	40,3500	€/an
Part Variable	0,4878	€/m3
FA100	89,1250	€/100m3

<b>Proposition Prix eau CCCPS Crestois et Saillans</b>		
<i>Part fixe DSP</i>	34,5700	€/an
<i>Part fixe CCCPS</i>	8,0000	€/an
<b>Part fixe totale</b>	<b>42,5700</b>	<b>€/an</b>
<i>Part Variable DSP</i>	0,3900	€/m3
<i>Part Variable CCCPS</i>	0,1228	€/m3
<b>Part Variable Totale</b>	<b>0,5128</b>	<b>€/m3</b>
FA100	93,8500	€/100m3



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**IV. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**V. Annexe**

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Philippe HUYGHE  
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président

